



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 mai 2024

*L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE le 16 mai, le Conseil communautaire, légalement convoqué le mardi 07 mai 2024, s'est réuni à la Salle de la Treille à Saint Pierre d'Albigny, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.*

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 49

Nombre de membres votants : 55

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Patrice	DOMENGET (Suppléant)	ARBIN	X		
Catherine	BRISSE (Suppléante)	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF		M. GIRARD	X
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOIX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMPLAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN			X
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER		A. BRET	X
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE		L. MURAZ	X
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE		J.Y. BERGER SABATTEL	X
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL	X		
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		

Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		
Yves	PAVILLET	MONTMELIAN	X		
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		J.P. GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE			X
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE	X		
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOUVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE			X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Michel	PETIT (Suppléant)	VILLAROUX	X		

## **103-2024 MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REALISATION D'UN POLE ENFANCE SUR LA COMMUNE DE VALGELON – LA ROCHETTE**

**Rapporteur** : Béatrice SANTAIS

Par délibération du 6 juillet 2023 (n°122-2023), le Conseil communautaire a approuvé dans son principe le projet de construction d'un pôle Enfance à Valgelon – La Rochette, dont l'enveloppe prévisionnelle globale de l'opération était estimée, avant toute étude, à 3 500 000 € HT (2 400 000 € HT pour les travaux), et a confié par mandat la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de cette opération à la SPL de la Savoie.

La SPLS a lancé le 13 août 2023 une procédure de concours pour retenir un maître d'œuvre.

Cette procédure arrive à son terme, le jury de concours ayant examiné, le 21 mars dernier, les projets des quatre candidats pré-sélectionnés et ayant classé en tête le projet de l'équipe DESIGN & ARCHITECTURE (10, cours de la Libération 38100 Grenoble) désignée ensuite lauréate du concours, composée comme suit :

Nom des membres de l'équipe	Prestations
DESIGN & ARCHITECTURE	Architecte mandataire
VESSIERE	BET Structure
NICOLAS INGENIERIE	BET Fluides
NICOLAS INGENIERIE	BET HQE
IBSE38	BET VRD
ADP Concepteur de paysages	BET Paysagiste
ETUDAC	BET Acoustique
ONNIX	Economiste
IBSE38	OPC

Les caractéristiques essentielles du projet lauréat du concours sont les suivantes :

- bâtiment compact, fonctionnel, circulations fluides entre les espaces et les niveaux
- bonne intégration au site, forte présence végétale
- socle minéral en béton, partie supérieure en ossature bois revêtue d'un bardage bois (une attention particulière sera apportée sur la tenue du visuel du bois dans le temps)
- performance thermique proche du BEPOS (traitement des ponts thermiques, déphasage important grâce aux matériaux bio-sourcés)
- chaudière granulés bois
- brises soleils extérieurs à lames orientables dans les salles d'activités, stores intérieurs occultants dans les dortoirs
- rafraîchissement possible via la centrale de traitement d'air (adiabatique)
- 140 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques (25 kWc)
- surface des locaux : 1 219 m<sup>2</sup>, espaces extérieurs : 823 m<sup>2</sup>

Le lauréat a ensuite remis une proposition d'honoraires, qui a été négociée par le pouvoir adjudicateur. Il en résulte les éléments suivants :

	Taux de rémunération (base travaux de 2,4 M €)	Forfait de rémunération (HT)
<u>Esquisse+ (concours)</u>	0,63 %	15 000,00 €
<u>Missions de base :</u> APS/APD/PRO/ACT/EXE1/DET/VISA/SYNTHESE/AOR	13,63%	327 118,36 €
<u>Missions complémentaires :</u> OPC/SSI/HQE	1,89%	45 400,00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>16,15%</b>	<b>387 518,36 €</b>

Ce forfait est provisoire. La rémunération définitive du maître d'œuvre sera arrêtée par avenant après approbation de l'Avant-Projet Définitif (APD).

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **VALIDE** le projet de réalisation d'un pôle Enfance sur la Commune de Valgelon – La Rochette proposé par le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre, le cabinet DESIGN & ARCHITECTURE (10, cours de la Libération 38100 Grenoble), selon les caractéristiques énoncées ci-dessus, et son estimation ;
- **AUTORISE** la SPL de la Savoie, délégataire de maîtrise d'ouvrage, à signer le marché de maîtrise d'œuvre, et toutes pièces utiles au dossier, avec le cabinet DESIGN & ARCHITECTURE, désigné lauréat du concours, pour un montant d'honoraires tel que détaillé ci-dessus ;
- **AUTORISE** la Présidente à poursuivre toutes démarches, notamment vis-à-vis du délégataire, pour l'exécution du contrat de maîtrise d'œuvre et l'accomplissement de cette mission ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires aux BP 2024 et suivants du budget principal.

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.*

**Le Secrétaire de séance**



**Sébastien MARTINET**

**La Présidente,**



**Béatrice SANTAIS**

